

	DIRECTION DE L'OFFRE SANITAIRE	
	Gestion sortie de crise_Eurométropole	
MAJ :04.06.2019	Rédigé par : A. Muller	Validé par : C. Lannelongue

1. Eléments de contexte / autorisations à distribuer

Initialement limitée aux cliniques de l'Orangerie et de Rhéna et à l'activité de cardiologie interventionnelle, la « guerre des cliniques » s'est étendue à d'autres acteurs et à d'autres activités.

La recherche d'une sortie de crise nécessite donc une organisation équilibrée de l'offre de soins qui concerne plusieurs acteurs et un éventail plus large d'activités.

Cardio. Interv.	AMP	Chir. uro carcino	Chir gynéco carcino	Psychiatrie
RHENA GERC Orangerie	RHENA GHSV	RHENA Orangerie	RHENA GHSV	Orangerie GHSV EUROPSY Offre publique
Contentieux en cours			Contentieux en cours	
Décision 14/11/18 Changement implantation sous réserve coopération	CSOS 22/05/19 GHSV	CSOS 22/05/19 Orangerie	CSOS 22/05/19 GHSV	CSOS 22/05/19 Psy HC – GHSV Psy HJ – EPSAN PIJ HC – Erstein PIJ HJ - GHSV

Au-delà de ces activités, la clinique de l'Orangerie a obtenu l'autorisation pour installer et faire fonctionner un TEP-SCAN.

2. Le point d'équilibre

La recherche d'un point d'équilibre entre les acteurs privés de l'Eurométropole doit à court terme permettre de mettre fin à l'ensemble des contentieux engagés par les uns et les autres.

A moyen terme, il doit permettre de promouvoir une offre équilibrée sur l'Eurométropole, où chaque acteur dispose des autorisations lui permettant de développer une offre de soins soutenable par elle-même, sans exacerber la concurrence entre eux.

Au-delà de l'équilibre entre acteurs privés, les dossiers (psychiatrie générale) soumis par les établissements publics nécessitent de réfléchir également aux suites qui y seront données.

Sur ces bases, le point d'équilibre qui semble à privilégier s'établit de la manière suivante :

RHENA	Cardiologie interventionnelle avec le GERC AMP
Orangerie	TEP SCAN (fait) Chirurgie carcinologique en urologie Psychiatrie générale HC et HJ (adultes et professionnels de santé)
GHSV	Chirurgie carcinologique en gynécologie Psychiatrie générale en HC (gérontopsychiatrie)
EUROPSY	Psychiatrie infanto-juvénile en HC et HJ Psychiatrie générale en HC et HJ (16-25 ans)
Offre publique	Psychiatrie générale en HJ : EPSAN Psychiatrie infanto-juvénile en HJ : CHS Erstein

3. Le calendrier

La mise en œuvre de ce point d'équilibre nécessite l'ouverture d'implantations supplémentaires.

Implantations distribuées suite à la CSOS de mai

En préalable, il est nécessaire de donner les autorisations dès à présent, en lien avec toutes les autres pour permettre la sortie de crise. Reporter à une fenêtre après la révision du PRS aurait pour conséquence de décaler d'autant la sortie de crise, alors même que les contentieux commencent à arriver devant le juge.

Dans ce contexte, les autorisations suivantes peuvent être délivrées rapidement dans le cadre de l'équilibre évoqué :

- Psychiatrie infanto-juvénile (HC et HJ) : EUROPSY
- Psychiatrie générale (HC et HJ) : clinique de l'Orangerie (ELSAN)

Plus largement :

- Psychiatrie et chirurgie carcinologique : dès qu'un accord est validé par tous (mi-juin au regard calendrier pour les besoins exceptionnels, cf. infra) ;
- AMP : en juillet, après la reconnaissance des besoins exceptionnels

Nouvelles implantations

A date, il est prévu :

- Psychiatrie générale (HC), 2 implantations – pour permettre une offre de gérontopsychiatrie développée par le GHSV et une pour EUROPSY, limitée aux 16-25 ans
- Psychiatrie générale (HJ), 2 implantations – pour compléter l'offre qui sera mise en œuvre par EUROPSY (limitée au 16-25 ans) et pour permettre le projet porté par l'EPSAN qui pourrait s'inscrire en complémentarité avec le GHSV
- Psychiatrie infanto-juvénile (HC), 1 implantation – pour compléter l'offre du CHS Erstein

Ces implantations pourraient faire l'objet d'une reconnaissance par la voie des besoins exceptionnels.

En termes de calendrier, ils seront présentés à la CSOS du 26 juin (date d'envoi le 11 juin au plus tard).

Une fenêtre serait ouverte dans la foulée (courant de l'été). Cela permettra de délivrer les autorisations fin octobre si les dossiers sont transmis suffisamment tôt.

4. Les autres points à traiter

Degré de coopération entre les cliniques

Le changement d'implantation pour le GERC est conditionné à coopération entre RHENA, l'Orangerie et le GERC.

Pour l'AMP, l'autorisation pour RHENA sera assortie d'une condition de coopération avec les gynécologues du GHSV et les HUS.

Les autorisations de chirurgie carcinologique ne nécessitent pas de condition de coopération puisque leur objet est de permettre aux ES de développer leur propre activité dans ces domaines, sans devoir trouver un cadre de coopération avec les autres promoteurs autorisés.

Pour la psychiatrie, au regard des champs d'intervention des uns et des autres, les autorisations peuvent être données sans obligation à coopérer.

EUROPSY et le GHSV sont prêts à travailler ensemble, même si ce serait peut-être à minima, et le GHSV s'inscrit clairement dans une coopération avec le public.

L'Orangerie a refusé la coopération avec les autres promoteurs privés

Si un GCS de moyens est mis en place, quel en sera l'objet (chacun intervenant dans son périmètre, sans avoir besoin des ressources d'un partenaire, sauf peut-être pour du temps psychiatre car les nouvelles implantations vont créer un appel d'air majeur).

Retrait des contentieux

Au-delà de la satisfaction des intérêts des cliniques strasbourgeoises, il faut que l'octroi de ces autorisations soit accompagné par les 3 principaux acteurs (et associés – cf. les gynécologues du GHSV) du retrait de l'ensemble des contentieux ouverts.

→ Les autorisations pourront être inscrites dans une organisation équilibrée sur l'Eurométropole et conditionnées à coopération lorsque c'est pertinent ou plus largement à un accord de sortie de crise cosigné de tous.